



MAIRIE de KOESTLACH

1 rue des Romains
68480 KOESTLACH
Tél : 03 89 40 41 06

mairie.koestlach@orange.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

COMMUNE DE KOESTLACH
Arrondissement d'Altkirch

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du 1^{er} juillet 2025 à 20 heures**

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. André LEHMES, Maire et Président

Les membres du Conseil Municipal :

M. Lionel SCHWEITZER, Frédéric METZGER et Mme Anne-Marie MOSER, Adjointes au Maire

MM. Thierry CAPELLE, Christian FOLTZER, Frédéric ORTSCHIED,

Mmes Mireille BERBETT et Myriam METZGER

Absents représentés : M. Fabien HEMMERLIN à M. Frédéric ORTSCHIED, M. Pierre HUBLER à M. André LEHMES

Absent : MM. Fabien FROEHLY, Christian MESSMER, Joseph MULLER et Franck SCHWEITZER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 04/04/2025

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux toiture église- Coup de Pouce Rural

La réfection des rives côté Sud-Ouest de la toiture de l'église est envisagée. Un premier estimatif s'élève à un montant de 4644.€ TTC. Ces travaux pourraient être éligibles à une participation financière de la Région Grand Est (Coup de Pouce Rural). Une délibération est nécessaire pour déposer la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VALIDE le projet de réfection rives côté Sud-Ouest de la toiture de l'église ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du concours financier de la Région Grand Est (Coup de Pouce Rural) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

3. Eclairage Salle Communale et Ecole – Fonds de Solidarité Territorial Alsace

Le changement de l'éclairage de la salle communale et de l'école est également envisagé. Le devis établi par HP PROLED s'élève à 23 201.88€ TTC. Ces travaux pourraient être éligibles à une participation financière de la Collectivité Européenne d'Alsace (Fonds de Solidarité Territorial d'Alsace).

Une délibération est nécessaire pour déposer la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du concours financier de la Collectivité Européenne d'Alsace (Fonds de Solidarité Territorial d'Alsace) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

4. Loyers Presbytère Ferrette - Ligsdorf

Le Maire informe le Conseil Municipal, que les représentants des 17 communes des paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se sont réunis le 17 juin 2024 et le 26 mars 2025 afin de proposer une nouvelle répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf. Les presbytères de Ferrette et Ligsdorf servent d'habitation aux prêtres qui desservent l'ensemble des 17 communes. Le Maire rappelle le résultat de la dernière réunion de concertation : il en ressort que les communes ont décidé à l'unanimité que les deux communautés de paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se regroupent pour participer à

la prise en charge des loyers. La répartition cumulée des 2 loyers sera faite au nombre d'habitants des 17 communes avec une clé de répartition basée sur la population totale de l'INSEE de chaque année.

Il a été décidé de fixer les loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf à :

- Ferrette : 767.52 euros mensuel soit 9 210.24 euros annuel,
- Ligsdorf : 767.52 euros mensuel soit 9 210.24 euros annuel.

Les loyers seront révisés chaque année en fonction des variations du coût de la construction sur la base du dernier indice publié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ayant entendu les explications du Maire relatives à la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf ;

VU le projet de convention à signer entre tous les maires de la Communauté des Paroisses du pays des Sources et du Haut Sundgau ;

DECIDE à l'unanimité

1. de fixer par convention la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf entre les 17 communes;
2. d'autoriser le maire à signer cette convention avec les maires des communes concernées.

5. Divers

- **Tour Alsace** : les coureurs cyclistes traverseront Koestlach le samedi 2 août 2025
- **Chasse** : la Direction Départementale des Territoires a missionné, suite à signalement de dégâts importants dans des champs de blé, une régularisation de tirs de nuit sur l'espèce sangliers, jusqu'au 13 juillet 2025 inclus.
- **Véhicule d'intervention** de l'ancien Corps : il n'a plus aucune utilité au sein de la commune et il est décidé de le mettre en vente.
- **Ecole** : une rencontre a eu lieu le vendredi 20 juin dernier, avec les services de l'Education Nationale, Mme le Sous-Préfet, M. le Député, M. le président de la CCS, les maires des communes et les directrices des RPI Koestlach/Moernach/Vieux-Ferrette et Courtavon/Levoncourt/Oberlarg/Durlinsdorf/Liebsdorf. Cette réunion avait pour objet l'avenir et l'organisation des 2 RPI. Actuellement 7 écoles et 10 classes qui accueillent 240 élèves. Les prévisions d'effectif sont pour les années à venir en forte baisse (184 à l'horizon 2027).
- **Projet Bains Romains** : un nouveau dossier de demande de subvention doit être réalisé et déposé

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE



NOUVEAU SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS À KOESTLACH

Un partenariat avec La Poste et la Boucherie-Traiteur WEIGEL de Waldighoffen vous propose un nouveau service de livraison de repas à domicile, assuré par votre facteur. La Boucherie WEIGEL, entreprise familiale fondée en 1893 et référence du Sundgau, propose une cuisine familiale, équilibrée et de qualité : Viandes françaises (bœuf, porc, volaille) Légumes frais ou surgelés Pas de conserves, pas de potages en sachet, pas de

viandes reconstituées Chaque menu comprend : une entrée, un plat avec accompagnement, un fromage et/ou un dessert. Service proposé 7 jours sur 7, toute l'année, sans engagement.

Pour en savoir plus ou passer commande, contactez WEIGEL au 03 89 07 73 01.

Un service de proximité, pratique, et de qualité, pour bien manger sans bouger de chez soi !

TOUR ALSACE L'étape du samedi 2 août 2025, longue de 133.50 kilomètres, partira de Ferrette et arrivera à Altkirch. Les coureurs cyclistes passeront à KOESTLACH entre 14h45 et 15h00 (direction Vieux-Ferrette en venant de Moernach). Le peloton sera

précédé entre 1 à 2 heures avant par une caravane publicitaire. **Le stationnement et la circulation seront interdits pendant le passage de l'épreuve.** Comme les années précédentes, un **appel à bénévoles** est lancé pour encadrer le passage lors de la traversée du village. Vous pouvez vous inscrire en Mairie.



LA LIGUE CONTRE LE CANCER : après vérification du dossier de quête à domicile de KOESTLACH le résultat s'élève à : 3420€. « *Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour l'action que vous menez dans votre commune et pour votre investissement. Vous voudrez bien transmettre également toute notre sympathie à votre équipe qui s'est mobilisée à vos côtés. Espérant pouvoir à nouveau compter sur votre précieux soutien l'année prochaine* »



NOUVEAU A KOESTLACH à partir du mardi 9 septembre 2025 cours de Qi-GONG débutants – voie de guérison, spécialité bouddhiste, Méditation et TAI-CHI-CHUAN de l'Association Sundgauvienne du TAO. Rendez-vous à la salle communale le **mardi 18h00 à 19h30 : Qi-Gong avec découverte de la spiritualité bouddhiste = méditation et de 19h30 à 20h30 : Ta-Chi-Chuan débutants.**

Pour tout renseignement : sundgauvtao@aol.fr et 06 12 31 27 10
www.sundgauviennedutao.fr



COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Découvrez le programme estival ! Consultez dès maintenant le programme « **Un été dans le Sundgau** » avec des animations pour toute la famille tout au long de l'été ! « *Depuis plusieurs années, cette initiative est devenue un rendez-vous incontournable, un moment privilégié où notre beau territoire se transforme en un véritable terrain de jeu, de découverte et de partage. Le Sundgau est un petit coin de paradis, et nous vous invitons à participer nombreux à ces festivités, à vous laisser surprendre par la richesse de notre territoire et à partager avec nous ces instants de bonheur.* » Le programme complet : <https://cc-sundgau.fr/.../2025/05/program-2025web-1-1.pdf>

INFORMATIONS DE LA GENDARMERIE



Les arnaques aux faux placements : Les arnaques aux faux placements sont des escroqueries via lesquelles des individus malintentionnés proposent des investissements fictifs, souvent accompagnés de promesses de rendements rapides et élevés. Ces escroqueries sont particulièrement fréquentes et se sont adaptées à l'essor des crypto-actifs, mais elles touchent également d'autres secteurs comme l'immobilier, l'or ou les diamants. Les escrocs utilisent diverses méthodes pour atteindre leurs cibles. Ils créent des sites internet frauduleux qui imitent des plateformes d'investissement réputées, usurpent les noms

d'entreprises bien établies pour crédibiliser leurs offres, et utilisent des témoignages fictifs, parfois attribués à des célébrités ou influenceurs, pour inciter les victimes à investir. Ces arnaques se propagent également via des campagnes publicitaires agressives sur les réseaux sociaux qui redirigent les victimes vers les sites concernés. Pour se prémunir contre ces arnaques, il est essentiel de ne jamais communiquer ses informations personnelles sans être certain de la légitimité de l'entité sollicitant ces informations. Il est également important de vérifier les sites d'investissement via des sources fiables, telles que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En cas de doute, il est vivement recommandé de consulter un professionnel du secteur financier. Le mode opératoire débute généralement par une prise de contact, souvent après que la victime ait laissé ses informations sur un site frauduleux. Un faux conseiller financier prend alors contact avec elle, la rassure et l'incite à effectuer un premier investissement. Ce premier investissement génère une petite plus-value, renforçant la crédibilité de l'escroquerie. La victime, encouragée par ses gains, est alors poussée à réaliser des investissements supplémentaires. L'escroquerie se poursuit jusqu'à ce que, la victime rencontre des difficultés pour retirer ses fonds ; des frais sont alors exigés sous prétexte de permettre le retrait des gains. Finalement, les escrocs deviennent injoignables et l'argent investi disparaît.



Escroqueries aux faux conseillers bancaires : des individus se font passer pour des employés de votre banque. Par téléphone ou SMS, ils prétendent détecter une activité suspecte sur votre compte et proposent de "sécuriser" vos avoirs. Très convaincants, ils peuvent avoir des informations personnelles et vous amènent à effectuer des virements ou à leur transmettre vos identifiants bancaires sous couvert d'urgence. Conseils de prévention : ne communiquez

jamais vos codes ou identifiants bancaires, même si votre interlocuteur semble bien informé ; en cas de doute, raccrochez immédiatement et contactez vous-même votre banque avec un numéro connu (celui au dos de votre carte ou sur votre contrat), aucune banque ne demandera à un client d'effectuer un virement "de sécurité" par téléphone.

PETR du Pays du Sundgau : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique « Vous avez prévu de rénover votre habitat ? L'espace France Rénov' porté par le Pays du Sundgau est le guichet unique pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation de l'habitat. Il s'agit d'un service gratuit, neutre et indépendant. L'accompagnement se fait en 3 étapes : information, accompagnement personnalisé et suivi jusqu'à l'engagement des travaux.



Permanences au sein de l'Espace France Service de Dannemarie les Lundi 22 septembre 2025, Lundi 24 novembre 2025, Lundi 26 janvier 2026. Et au sein de l'Espace France Service de Ferrette les : Lundi 27 octobre 2025, Lundi 15 décembre 2025, Lundi 23 février 2026 Par mail : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr Ou par téléphone au **03 89 25 96 68** »

CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

@MinSolliSante

Ministère des Solidarités et de la Santé